



0000370907

EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le mercredi 22 mars à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 16 mars 2023, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 16 mars 2023
Nombre de présents	30	
Nombre de pouvoirs	5	Date de publication : 28 mars 2023
Suffrages exprimés	35	

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Benoît LAMIABLE, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, Mme Fanny MESPLET, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT, M. Didier ZARZUELO.

ABSENTS ET EXCUSÉS : M. Pascal DAGES, Mme Martine LABARCHEDE, M. Vincent MORA, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE.

POUVOIRS :

M. Pascal DAGES donne pouvoir à Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE,
Mme Martine LABARCHEDE donne pouvoir à Mme Martine DEDIEU,
M. Vincent MORA donne pouvoir à Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON,
M. Michel GUILLEMIN donne pouvoir à M. Julien DUBOIS,
Mme Audrey LALOTTE donne pouvoir à M. Julien RELAUX.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Fanny MESPLET.

OBJET : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2023

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal, et L.2312-2 concernant le vote par chapitre,

VU la délibération en date du 2 février 2023 portant sur le vote de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2023,

VU les instructions comptables M14, M4, M49 applicables aux communes,

CONSIDÉRANT le rapport de synthèse,

Sont proposés à l'approbation du conseil municipal, le Budget Principal de la ville ainsi que 5 budgets annexes qui sont : le budget de la Régie des Boues Thermales, le budget de l'Eau Thermale, le Budget des Fêtes, le Budget Parc de Stationnement et le Budget Activités Assujetties à la TVA (regroupant plusieurs activités comme la location des salles aménagées, de locaux nus, exploitation forestière, vente électricité et prestations pour comptes de tiers).

Il est proposé au conseil municipal de voter ces budgets par chapitre, la répartition des crédits par chapitre figurant dans le document budgétaire lui-même.

Ces budgets 2023 incluent les crédits nécessaires aux opérations de refacturations entre budgets en fin d'année (refacturation des frais d'affranchissement du budget principal aux budgets annexes et au CCAS ; refacturation des frais de personnel du budget principal aux budgets annexes, refacturation des frais pour le Dax Magazine etc...).

Ces budgets 2023, présentés dans les tableaux joints à la présente, reprennent les résultats provisoires 2022, ainsi que les restes à réaliser d'investissement 2022.

SUR PROPOSITION DE Mme HENault Marylène, Adjointe au Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 28 VOIX POUR et 7 VOIX CONTRE,

ADOpte le Budget Primitif 2023 du Budget Principal, arrêté en recettes et en dépenses, selon le tableau ci-joint,

ADOpte le Budget Primitif 2023 des budgets 5 annexes de la ville (parcs et stationnement, activités assujetties à la TVA, fêtes, eau thermale, régie des boues thermales) arrêtés en recettes et en dépenses, selon le tableau ci-joint,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**



Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »



BUDGET PRIMITIF

2023

Accusé de réception en préfecture
040-21400887-20230323-20230322-9-DE
Date de télétransmission : 28/03/2023
Date de réception préfecture : 28/03/2023

dax.fr





Un budget 2023 placé sous le signe

- Des conséquences de la guerre en Ukraine qui entraîne une hausse du coût des carburants, de l'énergie, des matières premières et des taux d'intérêts
- De l'impact en année pleine des mesures nationales de revalorisation de la rémunération des agents publics
- De la poursuite des efforts de maîtrise des dépenses pour redresser les finances de la ville et du désendettement engagé depuis le début du mandat
- De la réalisation des actions du programme du mandat : refonte du centre-ville, entretien du patrimoine, culture, sécurité...
- De l'accueil du départ d'une étape du Tour de France le 4 juillet 2023
- D'une fiscalité communale stable sans hausse de taux en 2023

Section de fonctionnement : des dépenses marquées par des hausse essentiellement subies



Après une diminution de 1% au BP 2022, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 4,2% de BP à BP (+1,3 M€).

les principales hausses concernent :

- Charges à caractère général : +13,1% (+0,9 M€) avec +0,5 M€ pour l'électricité et +0,7 M€ pour le chauffage, mais aussi -0,3 M€ d'économies sur les autres dépenses grâce aux efforts de gestion. Le budget Tour de France est prévu à hauteur de 157 000 € (+10 000 € en investissement).
- Charges de personnel : +3,7% (+0,6 M€ dont 0,5 M€ pour les mesures nationales et 0,1 M€ de GVT)
- Charges financières : +1% seulement (+14 K€), malgré la hausse des taux d'intérêts, grâce au désendettement réalisé en 2022 (-2,7 M€)
- Subvention au CCAS : +100 K€ pour atteindre 2 100 000 €, afin de soutenir les politiques d'accompagnement social de la population, d'accueil de la petite enfance et d'hébergement des personnes âgées.

Section de fonctionnement : des recettes en progression



Les recettes réelles de fonctionnement évoluent de +1,4 M€ (+4,3%) :

- Recettes des services : +158 K€
- Des recettes fiscales en hausse (+1,3 M€ soit +5,1 %) en raison de la hausse des bases (+7,1%) et **sans augmentation des taux**
- Des dotations et subventions stabilisées (-15 K€) en lien avec les mesures prises par l'Etat dans la loi de finances 2023

Équilibre du budget 2023 : Pas de hausse des taux de la fiscalité



En 2023, **le taux de la taxe foncière à Dax restera inchangé pour la quatrième année consécutive**, malgré un contexte économique complexe lié notamment à l'augmentation des coûts de l'énergie.

Le produit des taxes foncières évoluera positivement sous l'effet de la revalorisation forfaitaire de 7,1 % décidée en loi de finances pour 2023 et du dynamisme du territoire.

Investissement : Des travaux qui se poursuivent



Les dépenses d'équipement s'élèveront à **8 110 000 €**.

Exécution du projet urbain, avec la rénovation du centre-ville (1 438 000 €) :

- Etude d'aménagement du marché couvert et de ses abords (150 000 € sur deux ans)
- Aménagement de la rue des Carmes, en lien avec les travaux de voirie (140 000 €)
- Réfection des façades de l'Atrium (80 000 €)
- Reprise du revêtement du balcon de l'Adour (320 000 €)
- Poursuite du renouvellement de l'éclairage public et du mobilier urbain (240 000 €)
- Mise en valeur et éclairage des remparts (20 000 €)

Entretien du patrimoine municipal laissé à l'abandon jusqu'à fin 2019 :

- Rénovation de la bibliothèque (700 000 € en 2023 sur 1 200 000 €)
- Travaux d'étanchéité aux arènes (200 000 € en 2023 sur 1 200 000 M€)
- Réfection de la toiture de l'hôtel de ville et du Musée Borda (120 000 €)
- Diagnostic Cathédrale (103 000 €)

Investissement : Des travaux qui se poursuivent



Autres travaux :

- restauration de la basilique antique (710 000 €)
- achèvement des travaux de Cuyès avec la reconstruction de la barre commerciale (1 350 000 €)
- entretien des bâtiments scolaires (350 000 €)
- installation de nouvelles caméras de vidéo-surveillance (66 000 €)
- Entretien des bâtiments sportifs (182 000 € : local de stockage M. Boyau, éclairage mur à gauche C. Besson...)
- Aménagement d'espaces verts et plantations d'arbres (110 000 €)
- Contribution à la création de logements sociaux et à la réhabilitation de logements privés dans le cadre de l'OPAH/PIG (127 000 €)

A noter que 2023 verra aussi la réalisation d'investissements prévus initialement au budget 2022, tels que la réhabilitation du club house du Sablar (210 000 €), la réfection de l'aire de jeu de la potinière (80 000 €)...

Budget principal : le financement des projets



- Les ressources dégagées du fonctionnement (7,5 M€) représentent 58 % du financement des dépenses réelles d'investissement
- Les recettes propres d'investissement s'élèvent à 2,1 M€ dont:
 - Affectation du résultat de fonctionnement 2022 : 0,9 M€
 - FCTVA : 0,6 M€
 - Taxe d'aménagement : 0,1 M€
 - Amendes de police : 0,2 M€
 - Cessions : 0,4 M€
- Les subventions (1,3 M€)
- L'emprunt d'équilibre est de 0,8 M€ soit un différentiel de -2,1 M€ par rapport aux emprunts remboursés en 2023.



Les budgets annexes



Budgets annexes de la régie municipale des eaux et des boues



- Les dépenses réelles de fonctionnement de la Régie des eaux et des boues s'élèvent à 2,4 M€ HT.
- Les recettes réelles sont attendues à hauteur de 1 087 K€ pour les boues (contre 1 268 K€ avant crise) et de 901 K€ pour l'eau thermale (contre 880 K€ avant crise) et restent donc globalement inférieures à la situation d'avant crise COVID.
- Les dépenses d'équipement représentent au total 2 602 K€ HT et sont financées sans recours à l'emprunt.
- Les tarifs de la Régie municipale (eau thermale, boues thermales) ont été revus à la hausse pour 2023 afin de compenser l'impact de l'inflation.



Budget annexe des fêtes

- La section de fonctionnement s'équilibre à 4 361 K€.
- Les tarifs des spectacles taurins et des occupations du domaine public ont été actualisés pour tenir compte de la hausse des coûts d'organisation.
- Le budget des fêtes est prévu en équilibre **sans subvention du budget principal** à ce stade.

Les autres budgets annexes



- **Budget annexe activités assujetties à la TVA** : solde de l'opération de réhabilitation des halles (partie commerces) à hauteur de 122 K€ HT
- **Budget annexe stationnement** : solde de l'opération de réhabilitation du parking souterrain des halles (184 K€ HT)

Les chiffres clés à retenir du budget 2023



- Une **épargne prévisionnelle** (2,9 M€) permettant de couvrir le remboursement de la dette du budget principal, grâce aux efforts de gestion entrepris
- Des **taux de fiscalité stables** malgré la hausse des coûts de l'énergie et l'inflation
- Un **investissement conséquent** (8,1 M€) au budget principal pour mettre en œuvre le projet de mandat et améliorer la qualité des équipements publics
- Un **désendettement** prévisionnel de 2,1 M€ pour assainir une situation jugée « difficilement soutenable » par la Chambre Régionale des Comptes

Synthèse du budget 2023 en chiffres



Population INSEE 2023	21 857
Budgets consolidés	87 011 529,82
<i>dont fonctionnement</i>	<i>48 700 217,14</i>
<i>dont investissement</i>	<i>38 311 312,68</i>
Épargne brute prévisionnelle consolidée 2023 (hors résultats antérieurs)	2 966 532,46
Épargne nette prévisionnelle consolidée 2023 (hors résultats antérieurs)	-337 567,54
Encours de dette consolidé au 31/12/2022 (y compris fond d'aide emprunts toxiques)	53 826 584,54
Capacité de désendettement consolidée au 31/12/2022	18,1 ans

ANNEXE A LA DELIBERATION BUDGETS PRIMITIFS 2023-VOTE : CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2023

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAUX
Dépenses réelles	31 183 529,00	13 851 375,93	45 034 904,93
Dépenses d'ordre	8 186 160,30	19 730 000,00	27 916 160,30
TOTAUX DEPENSES	39 369 689,30	33 581 375,93	72 951 065,23
Recettes réelles	38 676 689,30	6 358 215,63	45 034 904,93
Recettes ordre	693 000,00	27 223 160,30	27 916 160,30
TOTAUX RECETTES	39 369 689,30	33 581 375,93	72 951 065,23

BUDGETS ANNEXES	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES INSCRIPTIONS
EAU THERMALE	1 758 502,33	1 915 347,56	3 673 849,89
REGIE DES BOUES THERMALES	1 737 273,76	938 871,83	2 676 145,59
BUDGET DES FETES	4 361 000,61	18 766,57	4 379 767,18
PARCS DE STATIONNEMENT	607 366,14	566 890,68	1 174 256,82
ACTIVITES ASSUJETTIES A LA TVA	866 385,00	1 290 060,11	2 156 445,11

Total budgets annexes	14 060 464,59
Budget Principal	72 951 065,23
TOTAL GENERAL	87 011 529,82

BUDGET PRIMITIF BUDGET PRINCIPAL

VOTES : Pour 28
Contre 7
Abstentions 0

Nombre de membres en exercice : 35
Nombre de membres présents 30
Nombre de suffrages exprimés 35

AUTRES BUDGETS ANNEXES
voir page suivante

Date de convocation : le 16/03/2023

Présenté par le Maire, M.DUBOIS

Délibéré par le Conseil municipal réuni en session ordinaire
A DAX, le 22-03-2023

Les membres du Conseil municipal,

M. DUBOIS	Mme DEDIEU	M. RENDE	Mme PECHAUDRAL-DOURTHE
M. DAGES- Excuse	Mme LOUBERE-BERTHELON	M. BENALIA-BROUCH	Mme HENAUT
M. LAUSSU	Mme ERIDA	M. ARRAS	Mme LABARCHEDE Excusee -
Mme PEYSALLE	M. MORA Excuse	Mme CAMIADE	M. COUSIN
Mme DUZERT	M. DUBOURDIEU	Mme LARTIGAU	M. GUILLEMIN Excuse
Mme VERGELY Excusee	M. LAMIABLE	Mme BROUSTAUT	M. SEGUIER
Mme DESTANDAU	M. BOUCAU	Mme MESPLET	Mme VERDIERE BARGAOU
Mme RABAUD FAVEREAU	M. STETIN	Mme LOUME SEIXO	M. LOUME
		M. JANOT	M. ZARZUELO

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture, le 22/03/2023 et de la publication le 22/03/2023
A DAX, le 22/03/2023



Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20230323-20230322-9-DE
Date de télétransmission : 28/03/2023
Date de réception préfecture : 28/03/2023

Nombre de membres en exercice : 35
Nombre de membres présents 30
Nombre de suffrages exprimés 35

VOTES BUDGETS PRIMITIFS DES BUDGETS ANNEXES

BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT

VOTES : Pour 28
Contre 7
Abstentions 0

BUDGET EAU THERMALE

VOTES : Pour 28
Contre 7
Abstentions 0

BUDGET ACTIVITES ASSUJETTIES A TVA

VOTES : Pour 28
Contre 7
Abstentions 0

BUDGET REGIE DES BOUES

VOTES : Pour 28
Contre 7
Abstentions 0

BUDGET DES FETES

VOTES : Pour 28
Contre 7
Abstentions 0

Date de convocation : le 16/03/2023

Présenté par le Maire, M.DUBOIS

Délibéré par le Conseil municipal réuni en session ordinaire

A DAX, 28/03/2023



[Handwritten signature in blue ink]

Accusé de réception en préfecture
040-21400887-20230323-20230322-9-DE
Date de télétransmission : 28/03/2023
Date de réception préfecture : 28/03/2023